

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 AVRIL 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 22/03/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente.

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Madame Sylvie MALIÉ, Madame Elisabeth GUIRLET

Etait excusée :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Madame Christine DÉCHAMPS

Délibération n° :

D.17/04.2024

Objet :

C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Règlement de fonctionnement du portage de repas à domicile

C.C.A.S. DE LILLEBONNE
du Conseil d'Administration
Séance du 03.04.2024

Délibération n° : D.17/04.2024
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Règlement de fonctionnement du portage de repas à domicile

Par délibération n° D.26/07.2019 du 2 juillet 2019, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé Monsieur le Président à signer le règlement de fonctionnement du portage de repas.

Ce dernier a été revu et modifié.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, propose aux membres du Conseil d'Administration de :

- valider le contenu et les termes de ce nouveau règlement de fonctionnement qui annule et remplace le règlement de fonctionnement validé le 2 juillet 2019

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS